



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 54425

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la désignation d'assureurs par des accords professionnels. Il semble, en effet, que de nombreux accords professionnels comprenant les dispositions concernant, par exemple, la prévoyance complémentaire des salariés désignent à titre obligatoire l'assureur. Par ce biais, ils restreignent la règle de la libre concurrence, alors qu'une procédure de type rappel d'offre pourrait se concevoir. Il aimerait donc connaître les mesures qu'il envisage de prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54425

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6675

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)